



## ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-544

### PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER TRAVAUX – REFECTION DE TOITURE RUE DU TIRADOUS

**Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise « SUTRA CHARPENTE » pour des travaux de remaniement de toiture au 20 bis rue des Tiradous ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation pour assurer la sécurité des usagers et faciliter l'exécution des travaux ;

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Du jeudi 28 novembre 2024 au vendredi 20 décembre 2024, l'entreprise « SUTRA CHARPENTE » est autorisée à installer un échafaudage mono-pied au droit du 20 bis rue des Tiradous.

#### **Article 2 :**

Le stationnement sera interdit sur quatre emplacements face au n°18 rue des Tiradous, du lundi 28 octobre 2024 au vendredi 29 novembre 2024.

#### **Article 3 :**

La rue des Tiradous pourra être fermée ponctuellement à la circulation lors des opérations de chargement des gravats. Une signalisation temporaire sera mise place par l'entreprise « SUTRA CHARPENTE » lors de ces interventions.

#### **Article 4 :**

Les travaux seront interrompus tous les mercredis en raison du marché.

#### **Article 5 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'entreprise « SUTRA CHARPENTE ».

#### **Article 6 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 23 Octobre 2024

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.

